

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

OBJET :

Séance du : 20 avril 2021

**4ème Appel à projets
de l'Etat relatif aux
transports collectifs
en site propre et
pôles d'échanges
multimodaux**

Convocation du : 13 avril 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :

N° BC_2021_0067

Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Yves CHEMINAL, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER

Excusés :

Guillaume MATHELIER, Louiza LOUNIS, Bernard BOCCARD, Anny MARTIN

Contexte du projet

Le 15 décembre 2019, l'Etat a lancé le 4ème appel à projets pour promouvoir les transports collectifs en site propre et les pôles d'échanges multimodaux. Cette démarche s'inscrit dans la politique de transition écologique engagée par le gouvernement. Le développement des transports collectifs urbains et des actions de mobilité durable permet en effet de lutter contre la congestion urbaine et de réduire la pollution de l'air en aidant au report modal vers des modes de transport plus responsables.

Cet appel à projets s'inscrit dans la lignée des trois appels à projets lancés depuis 2008 pour lesquels Annemasse-Agglo s'était portée candidate dans le cadre de la mise en œuvre :

- du Bus à Haut-Niveau de Service TANGO,
- du prolongement d'une ligne de tramway transfrontalière,
- de la Maison de la Mobilité et du tourisme,
- des consignes vélos du Pôle d'Echange Multimodal de la Gare d'Annemasse.

Les subventions de l'Etat ont ainsi permis à la Communauté d'Agglomération d'engager la création de transports collectifs constituant l'armature principale d'un nouveau réseau qui se développe et s'organise dans une logique transfrontalière, à l'échelle du territoire du Grand Genève. Autour de ces actions phares, c'est tout un ensemble de projets (lignes de transport, pistes cyclables, projets d'urbanisation, ...) qui vont permettre d'atteindre les objectifs ambitieux inscrits dans le Plan de Déplacements Urbains. Ainsi, la volonté d'Annemasse-Agglo est d'engager une véritable « révolution » de sa mobilité afin d'être en capacité de répondre à la fois aux enjeux futurs posés par le développement de la métropole transfrontalière et aux attentes des habitants, soucieux de disposer de solutions de déplacement efficaces et performantes.

450 millions d'euros sont ainsi mobilisés, au titre de ce 4ème appel à projets, pour soutenir les projets portés par les collectivités locales de métropole et d'outre mer, dont les travaux devront démarrer avant la fin 2025. Sur le volet transports collectifs en site propre, sont éligibles les projets de métro, de tramway, de tram-train, de bus et cars à haut niveau de service (en site propre intégral ou quasi-intégral), de transport urbain par câble (non touristique), de liaison fluviale ou maritime à vocation urbaine.

Par extension de la notion de TCSP, sont également éligibles certains types de sites propres réservés aux transports collectifs tels que les aménagements de voirie significatifs s'inscrivant dans

un programme global cohérent d'amélioration de la vitesse commerciale d'une ligne de bus ayant un niveau d'offre élevé.

Objet de la demande de subvention

C'est dans ce cadre qu'Annemasse Agglo souhaite déposer un dossier de candidature relatif au projet d'aménagements de voiries visant une amélioration des vitesses commerciales de la ligne 5 du réseau TAC entre la gare d'Annemasse et Bonne-Hôpital de Findrol.

Le projet vise ainsi à créer sur le corridor de la route de Taninges un axe TC structurant avec des aménagements de sites propres et une meilleure fréquence, assurant le rabattement depuis plusieurs quartiers, zone commerciales et communes connaissant une forte croissance urbaine, vers le RER Léman Express en gare d'Annemasse et vers le tram TPG 17 transfrontalier ainsi que le BHNS Tango.

Cette nouvelle infrastructure permet de créer une liaison forte entre l'agglomération genevoise, le secteur Est d'Annemasse, Vétraz-Monthoux, Cranves-Sales, Bonne, et l'hôpital régional à Findrol. L'itinéraire hors agglomération de la ligne passe vers le P+R de Pont de Fillinges et permet un rabattement des véhicules particuliers et des services de transport Proximitii sur ce secteur.

Le projet est composé d'aménagements visant à donner la priorité au bus sur la ligne TAC 5 afin de réduire fortement les temps de parcours (voies réservées en approche de carrefour, carrefours régulés, sites propres partiels) ainsi que sur les secteurs congestionnés. Il vise également l'aménagement d'arrêts accessibles aux personnes à mobilités réduites et équipés d'information en temps réel.

Afin d'augmenter la fréquence des bus en 2026 et atteindre l'objectif de trois aller-retour par heure pleine, contre moins de deux aujourd'hui, **le nombre de courses va être augmenté de 55 % pour passer de 60 à 93 courses par jour.**

En heure de pointe, **la fréquence des bus passera de 35 mn à 20 mn.** Le temps de trajet entre la Gare d'Annemasse et la commune de Bonne passera de **30 mn à moins de 20 mn**, représentant ainsi **un gain de temps de 40 %** sur cet itinéraire.

Enfin, en parallèle de la révision du SCOT de l'agglomération, une étude ligne directrice TCSP a été élaborée spécifiquement pour anticiper l'enjeu de cohérence entre urbanisation et la future ligne TC. Il s'agit ainsi de structurer l'urbanisation autour des points de desserte existants et d'anticiper l'évolution de l'offre en planifiant un développement organisé en épaisseur autour des arrêts à venir et d'éviter un développement linéaire ou à l'opportunité le long de l'axe de transport.

Objet de la demande de subvention

Au titre de cet appel à projet, seules les dépenses liées à l'infrastructure de transports, aux stations du TCSP et aux études AVP et PRO figurent dans le périmètre des dépenses éligibles.

Par conséquent, sur un coût total d'opération estimé aujourd'hui à **17 M € HT :**

- **14 737 000 € HT relèvent de dépenses subventionnables**
- **2 263 000 € HT relèvent de dépenses non subventionnables.**

Plan de financement prévisionnel

Le plan de financement prévisionnel relatif au projet est le suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en €		Taux d'intervention
Dépenses subventionnables	14 737 000 €	Confédération Suisse (Candidature PA4)	6 800 000 €	40,00%
		Etat (4ème AAP)	2 210 000 €	13% escompté
Dépenses non subventionnables	2 263 000 €	Département Haute-Savoie	3 995 000 €	23,50%

Coût total du projet	17 000 000 €	Autofinancement	3 995 000 €	23,50%
-----------------------------	--------------	-----------------	-------------	--------

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Président à déposer auprès de l'Etat, dans le cadre du 4ème appel à projets relatif aux TCSP et aux PEM, un dossier de candidature et de solliciter une subvention d'un montant prévisionnel de 2 210 000 € (soit 15 % du montant de dépenses subventionnables et 13 % du montant total du projet) liée au projet d'aménagements de voiries visant une amélioration des vitesses commerciales de la ligne 5 du réseau TAC entre la gare d'Annemasse et Bonne-Hôpital de Findrol.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document lié à cette demande de subvention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

OBJET :

Séance du : 20 avril 2021

**PUH 2020/2021:
convention de
fonctionnement à
intervenir avec
l'association ARIES**

Convocation du : 13 avril 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

N° BC_2021_0068

Membres présents :

Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Yves CHEMINAL, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER

Excusés :

Guillaume MATHELIER, Louiza LOUNIS, Bernard BOCCARD, Anny MARTIN

Vu, l'instruction ministérielle du 1^{er} mars 2021 relative à la préparation de la fin de la période hivernale

Pour la période hivernale 2020-2021, le dispositif d'hébergement d'urgence de l'agglomération annemassienne est situé au sein de la « Maison des Solidarités », 28 rue du Vernand à Annemasse.

Annemasse Agglo, en charge de la mise en œuvre de la démarche, définit selon les directives de l'Etat les principales orientations du dispositif.

Les missions d'accueil, d'évaluation, d'accompagnement social et d'orientation des publics, en lien avec les partenaires médico-sociaux du territoire, sont assurées par l'association ARIES.

La convention de partenariat initiale a été validée en Conseil Communautaire le 14 octobre 2020. Elle permet de préciser les modalités techniques et financières du partenariat entre Annemasse Agglo et l'association ARIES dans la mise en place du dispositif d'hébergement d'urgence pendant la période hivernale 2020-2021.

En raison de la crise sanitaire liée au COVID, l'Etat a demandé par une instruction ministérielle en date du 1^{er} mars 2021, le prolongement de la période hivernale jusqu'au 31 mai 2021. Cette prolongation a un impact financier sur le budget de fonctionnement du dispositif pour l'hiver 2020-2021 :

	Prise en charge par l'Etat	Prise en charge par Annemasse Agglo
Budget initial jusqu'au 31 mars 2021 : 253 233 €	180 000 €	73 233 €
Prolongement jusqu'au 31 mai 2021 : 101 000 €	72 000 €	29 000 €

L'association ARIES a modifié son organisation de façon à pouvoir accomplir ses missions d'accueil et d'accompagnement des publics hébergés jusqu'au 31 mai 2021.

Dans le cadre de cette prolongation, Annemasse Agglo versera une subvention maximale estimée à 60000 € à l'association, sur la base des dépenses réelles rattachées à l'accueil et à l'accompagnement social des personnes hébergées.

En conséquence, il convient de mettre en place une nouvelle convention entre les parties, valide pour la période de prolongation décidée par l'État, allant du 1er avril au 31 mai 2021.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le projet de convention complémentaire à intervenir avec l'association ARIES dans le cadre de la prolongation du Plan d'urgence hivernal 2020-2021,

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier,

DE DIRE que les crédits sont prévus au budget principal 2021 , OSO57, gestionnaire CTRAV, article 6574.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

OBJET :

Séance du : 20 avril 2021

**PUH 2020-2021:
convention de
fonctionnement**

Convocation du : 13 avril 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

**relative à l'ouverture
de l'Accueil de Jour
les week-ends par les
bénévoles de l'Ordre
de Malte France**

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

N° BC_2021_0069

Membres présents :

Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Yves CHEMINAL, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER

Excusés :

Guillaume MATHELIER, Louiza LOUNIS, Bernard BOCCARD, Anny MARTIN

Vu, l'instruction ministérielle du 1^{er} mars 2021 relative à la préparation de la fin de la période hivernale,

Par convention approuvée en Bureau Communautaire le 27 octobre 2020, Annemasse Agglo et l'Ordre Malte France précisent les modalités techniques et financières de leur partenariat dans le cadre du Plan d'Urgence Hivernal 2020-2021. Plus précisément cette convention organise l'ouverture de l'Accueil de jour les week-ends dans les locaux de la Maison des Solidarités par les bénévoles de la délégation de Haute-Savoie de l'Ordre de Malte. Ce document a pour date de fin de validité le 31 mars 2021.

En raison de la crise sanitaire actuelle, l'instruction ministérielle du 1^{er} mars 2021 prolonge la période hivernale jusqu'au 31 mai 2021. La délégation de Haute-Savoie de l'Ordre de Malte France a accepté de poursuivre l'ouverture de l'Accueil de jour les week-ends et jours fériés jusqu'à la fin de cette période.

Le montant de la subvention versée à l'association pour cette mobilisation demeure inchangé par rapport à celui mentionné dans la convention initiale (soit 2000 euros).

En conséquence, il convient de procéder à la signature par les parties d'une nouvelle convention encadrant le fonctionnement du dispositif du 1^{er} avril au 31 mai 2021.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER la convention relative à l'ouverture de l'Accueil de jour les week-ends par les bénévoles de l'Ordre de Malte France, durant la période du 1^{er} avril au 31 mai 2021 ;

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout document relatif à ce dossier;

D'IMPUTER la dépense en résultant au budget principal 2021, antenne OSO57, gestionnaire CTRAV, nature 6574.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

OBJET :

Séance du : 20 avril 2021

**Subventions à verser
au titre de l'exercice
2021**

Convocation du : 13 avril 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

Président de séance : Gabriel DOUBLET

N° BC_2021_0070

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :

Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Yves CHEMINAL, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER

Excusés :

Guillaume MATHELIER, Louiza LOUNIS, Bernard BOCCARD, Anny MARTIN

Afin de permettre une meilleure appréhension de la traduction financière et budgétaire de la politique de cohésion sociale développée par Annemasse Agglo, il est proposé au Bureau Communautaire de valider une *Délibération programme annuelle*, reprenant l'intégralité des inscriptions budgétaires votées au BP au titre des subventions et contributions programmées, à la demande des différents services qui composent aujourd'hui la Direction de la Cohésion Sociale.

Cette démarche doit également permettre de simplifier l'instruction administrative et comptable de ces subventions tout au long de l'exercice. Le principe repose sur la logique suivante :

- si les subventions sollicitées au titre de l'exercice par les associations, conventionnées ou non, sont inférieures ou correspondent strictement aux montants inscrits au Budget Primitif, les services de la Direction de la Cohésion Sociale sont habilités, sous réserve des vérifications habituelles des données administratives et financières, à instruire les demandes et à opérer le paiement des dites subventions ;
- si les subventions présentées par les associations sont supérieures aux inscriptions budgétaires annuelles, alors les services procèdent à une instruction complémentaire rectificative pour obtenir la validation des dites subventions.

Dans tous les cas, le bilan des subventions allouées par Annemasse Agglo au titre de l'exercice n et, le cas échéant, le contrôle de la conformité de l'emploi de ces ressources à la convention qui lie l'EPCI à l'association, restent opérés par les services avant l'instruction de la demande de subvention pour l'exercice n+1.

La commission Cohésion Sociale, installée par délibération n°CC-2021-0009 du 03 février 2021, sera par ailleurs systématiquement sollicitée en début d'exercice pour analyser le projet de programmation, et pour se prononcer sur le contenu et la rédaction de cette Délibération Programme annuelle.

A titre exceptionnel, au regard de la procédure d'élaboration budgétaire et des délais d'installation de la nouvelle commission Cohésion Sociale, cette dernière se verra présenter cette délibération à titre exceptionnel a posteriori, pour information, pour l'exercice 2021.

Politique de la Ville – Action sociale :

Le montant des subventions programmées au titre de l'exercice 2021 s'élève à **490 232,95 €** et se répartit de la manière suivante :

Organisme	Adresse	Convention	Montant réalisé en 2020 en €	Montant prévu BP 2021 en €
Mission Locale	26 avenue de Verdun 74100 Annemasse	O	131 868,00 €	132 372,95 €
Mission Locale Action « publics invisibles »			0,00 €	5 000,00 €
APRETO addictions	61 rue du château rouge 74106 Annemasse Cedex	O	110 000,00 €	110 000,00 €
APRETO Journée mondiale lutte SIDA		N	3 000,00 €	3 000,00 €
APPART 74 prostitution		O	33 000,00 €	33 000,00 €
ANPAA Addictions	3 rue de Genève 74100 Annemasse	O	14 000,00 €	14 000,00 €
ADIE Insertion économique	17 rue du CEP 74600 Annecy	O	6 000,00 €	6 000,00 €
YELEN Intermédiation culturelle	Impasse de Thénières 74140 Ballaison	O	41 830,00 €	41 830,00 €
UNAFAM Souffrance psychique	3 rue Léon Rey Grange 74000 Annecy	N	3 000,00 €	3 000,00 €
Innovales Clauses d'insertion	14 rue des Vanneaux 74800 Saint-Pierre-en-F.	O	22 500,00 €	22 500,00 €
Appel à projets Contrat Ville	Annemasse Agglo	O	0	10 000,00 €
Espace Femmes Violences faites aux femmes	34 place des Afforets 74800 La Roche-sur-Foron	O	26 000,00 €	26 000,00 €
GRETA Dispositif TREMPIN	9 rue des marronniers 74105 Annemasse Cedex	O	43 530,00 €	43 530,00 €
Equipe Médico Psycho (EMP) Santé Mentale et précarité	EPSM La Roche-sur-Foron	O	4 159,00 €	40 000,00 €
TOTAL			438 887,00 €	490 232,95 €

Gérontologie - Handicap

Le montant des subventions programmées au titre de l'exercice 2021 s'élève à **98 700,00 €** et se répartit de la manière suivante :

Organisme	Adresse	Convention	Montant réalisé en 2020 en €	Montant prévu BP 2021 en €
Les Aînés de l'agglo Clubs Senior	20 Chemin des Mousserons 74380 Cranves-Sales	N	2 000,00 €	0,00 €
REGAARS Réseau gérontologique	2 place du Jumelage 74100 Annemasse	N	4 000,00 €	4 000,00 €
Espace Handicap Inclusion handicap	6 rue Léon Bourgeois 74100 Ville-La-Grand	O	81 500,00 €	82 000,00 €
Handy Mobil Inclusion handicap	115 route de Taninges 74100 Vétraz-Monthoux	O	4 500,00 €	4 500,00 €
Groupe d'Entraide Mutuelle « Au Petit Vélo »	16 rue Marc Courriard 74100 Annemasse	N	4 000,00 €	4 000,00 €
PEGASE Inclusion handicap	622 route de Brénaz 74250 Viuz-en-Sallaz	O	4 200,00 €	4 200,00 €
TOTAL			100 200,00 €	98 700,00 €

Hébergement-Précarité

Le montant des subventions programmées au titre de l'exercice 2021 s'élève à **343 550,00 €** et se répartit de la manière suivante :

Organisme	Adresse	Convention	Montant réalisé en 2020 en €	Montant prévu BP 2021 en €
ARIES PUH MAD personnel	36 route de Bonneville 74100 Annemasse	O	237 857,97 €	136 300,00 €
Ordre de Malte service Précarité	42 rue des volontaires 75105 Paris	N	2 000,00 €	2 000,00 €
Croix Rouge Française service Précarité	14 route de Romagny 74100 Annemasse	N	8 000,00 €	8 000,00 €
Banque Alimentaire Aide except. Camion frigo	221 Rue de la Géline 74380 Cranves-Sales	N	0,00 €	8 000,00 €
Maison Coluche Hébergement d'urgence	3 rue Ernest Renan 74100 Ambilly	O	50 000,00 €	52 500,00 €
ALFAA GHS Alim. Urgence aide loyer	33 rue de la république 74100 Ville La Grand	N	0,00 €	30 000,00 €
Les Restos du Cœur Alim. Urgence aide loyer	157 Route des Tattes Borly 74380 Cranves-Sales	N	0,00 €	18 000,00 €
Escale Accueil Accueil de Jour Précarité	28 rue du Vernand 74100 Annemasse	O	32 045,00 €	15 550,00 €
Secours Catholique Soirée Noël ensemble	65 avenue de la gare 74100 Annemasse	N	2 198,78 €	3 200,00 €
A Tout' Vapeur ACI Subv. exceptionnelle locaux	9 rue des marronniers 74105 Annemasse Cedex	N	0,00 €	70 000,00 €
TOTAL			332 101,75 €	343 550,00 €

Prévention-Sécurité

Le montant des subventions programmées au titre de l'exercice 2021 s'élève à **87 000,00 €** et se répartit de la manière suivante :

Organisme	Adresse	Convention	Montant réalisé en 2020 en €	Montant prévu BP 2021 en €
AVIJ 74 aide aux victimes	7 rue de Bonlieu 74000 Annecy	O	13 000,00 €	13 000,00 €
FOL 74 Educ. Discrim. racisme	3 avenue de la Plaine 74008 Annecy	N	4 000,00 €	4 000,00 €
ASSFAM Droit des étrangers	2 rue Gaston Monmousseau 69200 Vénissieux	N	10 000,00 €	10 000,00 €
Projet MOUS/ ALFA3A Dispositif migrants	Passage de la Cathédrale 74000 Annecy	O	55 000,00 €	55 000,00 €
La Cause des femmes Genre Egalité	Mairie – Cours de la République 74240 Gaillard	N	5 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL			87 000,00 €	87 000,00 €

Autres subventions et contributions

Le montant des contributions programmées au titre de l'exercice 2021 (hors CIAS) s'élève à **280 000,00 €** et se répartit de la manière suivante :

Organisme	Adresse	Convention	Montant réalisé en 2020 en €	Montant prévu BP 2021 en €
SIGETA	60 avenue Marie Curie 74160 Archamps	N	281 427,00 €	280 000,00 €

TOTAL	281 427,00 €	280 000,00 €
--------------	--------------	--------------

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER la délibération programme qui présente les inscriptions budgétaires (Budget Primitif) de la Direction de la Cohésion Sociale au titre de l'exercice 2021,
D'APPROUVER à la suite l'attribution des subventions correspondantes, sollicitées par les bénéficiaires et instruites par les services en conformité avec les règles précisées dans le cadre de cette Délibération Programme, conformément au vote du Budget Primitif 2021,

D'IMPUTER les dépenses en résultant au Budget Primitif 2021, gestionnaire CTRAV et SOC, antennes OSO2, OSO9, OSO11, OSO12, OSO51, OSO53, OSO531, OSO56, OSO57, nature 65548, 65737, 6574.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.